

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER THEMATIQUE

OUTILS ET MESURES POUR PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DANS LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES CORRIDORS HUMIDES

Réunion n°1

Mercredi 7 mars 2012, de 14h à 17h

Agence de l'eau Seine-Normandie Salle Lalloy
51, rue Salvador Allende – 92 000 Nanterre

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers thématiques visent à construire les mesures de mise en œuvre du SRCE. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil Régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les thématiques abordées.

Sept sujets sont ainsi traités dans des ateliers spécifiques : les outils et mesures aux échelles communale et intercommunale, les infrastructures linéaires, les milieux aquatiques et les corridors humides, les espaces forestiers, agricoles, et les zones urbaines.

Il est prévu deux réunions pour chacun des ateliers thématiques.

La 1^{ère} réunion de l'**atelier thématique intitulé : « Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de continuité écologique dans les milieux aquatiques et les corridors humides »** a débuté par une présentation de la démarche SRCE (contenu, calendrier, modalités techniques et de concertation) et des liens entre SRCE, milieux aquatiques et corridors humides (contexte francilien, liens réglementaires).

Les débats ont ensuite permis de recueillir les attentes des participants dans le cadre d'échanges structurés autour des familles de mesures envisageables en Ile-de-France pour préserver les continuités écologiques en rapport avec les milieux aquatiques et les corridors humides :

- les mesures de prévention et restauration des continuités en milieu aquatique ;
- les mesures de gestion et d'entretien des continuités en milieu aquatique ;
- le suivi et l'évaluation des mesures engagées ;
- les mesures générales relatives à l'information et à la sensibilisation des acteurs locaux.

Le support projeté lors de l'atelier sera rendu accessible sur l'**extranet du SRCE Ile-de-France** : <http://extranet.srce-idf.fr> (Login : accesgeneral - Mot de passe : srceidf).

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion. Conçu pour être synthétique, il est organisé en thématiques. En complément, les co-élaborateurs du SRCE assurent en interne un suivi détaillé, nominatif et chronologique des contributions recueillies dans le cadre de la démarche participative.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Introduction

Cyril PORTALEZ, Directeur Territorial des Rivières d'Île-de-France de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, introduit de quelques mots l'atelier, en insistant notamment sur l'importance de la démarche SRCE en Île-de-France, pour les milieux naturels comme les espaces artificialisés, vis-à-vis de la trame existante comme de la restauration de continuités.

Nathalie EVAIN-BOUSQUET, Chef du service patrimoine et ressources naturels à la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France, complète ces propos en soulignant la nécessité de prendre en compte les continuités terrestres comme aquatiques et de se réappropriier les espèces importantes pour le bassin.

Gilles CHERIER, Chef du Service Milieu Aquatique et Agriculture de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, réalise une présentation de la situation des milieux aquatiques et des zones humides en Île-de-France.

Restitution des échanges

Echanges relatifs à la démarche et à la méthode d'élaboration du SRCE francilien

Quelques remarques sont exprimées par les participants sur la méthode d'élaboration du SRCE en Île-de-France et sur les marges d'action des acteurs concernés par les continuités écologiques, leur restauration ou leur gestion. Les représentants de l'État et de la Région y apportent des premiers éléments de réponse. Des compléments sont disponibles sur le site du centre de ressources national sur la trame verte et bleue (www.trameverteetbleue.fr).

Une explication est tout d'abord demandée sur la révision de la procédure de classements des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement et les ouvrages Grenelle. Il est expliqué aux participants que :

- la révision des classements des cours d'eau répond à un objectif réglementaire (article R. 214-110 du code de l'environnement). Elle intervient à l'issue d'une concertation menée en 2010 par les préfets de département. Les listes des cours d'eau classés (Liste 1 : à préserver ; liste 2 : à restaurer) seront arrêtées et publiées au journal officiel, après avis du comité de bassin au cours du premier semestre 2012
- Les objectifs fixés au niveau national (engagement 114 du Grenelle de l'environnement) dans le cadre de la réflexion sur la trame bleue incluant les éléments du plan anguille, sont le

traitement de 2000 ouvrages d'ici 2015, soit 1200 ouvrages d'ici fin 2012, tous objectifs confondus. Cela correspond à 85 ouvrages en IdF.

- l'objectif de l'identification d'ouvrages Grenelle est à la fois de sensibiliser les élus et d'établir un dialogue avec les gestionnaires.

L'attention est appelée sur la traduction opérationnelle du schéma concernant, en agglomération parisienne, la renaturation de berges de la Seine et le traitement des rus (petits ruisseaux).

Les représentants de la DRIEE et de la Région répondent que ce type de questionnements doit trouver des réponses dans le courant de la démarche d'élaboration du SRCE. Celle-ci doit permettre de trouver des réponses aux enjeux d'amélioration des mesures existantes et d'innover, sous le prisme d'une réelle prise en compte des continuités écologiques dans tous les milieux, y compris aquatiques et en zones humides.

Echanges relatifs aux mesures de prévention et restauration des continuités écologiques

Les problématiques sur lesquelles le SRCE pourrait engager une réflexion approfondie

Les échanges permettent de souligner des problématiques insuffisamment prises en compte aujourd'hui dans la gestion des milieux aquatiques et des corridors humides, que l'élaboration du SRCE pourrait permettre de valoriser en développant particulièrement des actions visant à intégrer le vert dans le bleu de la trame verte et bleue.

- La restauration de la continuité écologique conduit à rechercher la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire au droit des ouvrages fragmentants, qui selon les cas, peuvent avoir une valeur patrimoniale. Les études réalisées dans le cadre de la restauration de la continuité de cours d'eau abordent le sujet des usages et de la valeur patrimoniale. Le Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse évoque un exemple de contradiction possible entre des objectifs qui pourraient apparaître contradictoires. En effet, le parc a perçu cela lors d'un partenariat avec l'Université Paris I autour d'une approche culturelle de la valeur des ouvrages hydrauliques, notamment des moulins.
- **La préservation des mares.** Un manque de réflexion approfondie sur ce sujet en Ile-de-France est signalé, malgré la présence marquée des mares. La difficulté de représenter les mares dans la cartographie du SRCE au 1/100 000 ne doit pas empêcher de rappeler dans ce document les grands principes permettant le maintien ou la gestion d'un réseau de mares.

- **La nécessité de préserver ou restaurer des « aires de repos ».**
- **Les projets de reconnexion entre des fleuves domaniaux navigables et les cours et plans d'eau qui les jouxtent (réouverture des annexes hydrauliques).** Un participant souligne le fait que se pose souvent, dans les échanges sur ce sujet entre l'AEV et Voies Navigables de France, la question du débit qui serait pris et de l'instauration d'une taxe relative à ce même débit. Or ces éléments peuvent être un frein à moyen ou à long terme sur des projets de reconnexion. Le SRCE peut permettre d'amorcer une réflexion sur la dimension fonctionnelle de ces annexes reconnectées.

Les éléments de connaissance à mettre à disposition dans le SRCE

La notion d'« **épaisseur** » **des rivières** est considérée comme très intéressante par plusieurs participants. Celle-ci permet d'intégrer la notion d'usages en particulier. Le SRCE apporterait une réelle plus-value s'il traitait cette question.

Enfin, le SRCE pourrait porter à connaissance de l'ensemble des acteurs concernés **la liste des outils** juridiques destinés à stimuler les initiatives de restauration des continuités ; et celle des outils destinés à connecter les rivières, notamment par une traduction dans les documents d'urbanisme.

Enfin, le SRCE devrait souligner **le caractère indissociable de la trame bleue et de la trame verte** et donner une impulsion en termes de renaturation des continuités latérales.

Les outils de prévention et restauration des continuités écologiques à évoquer dans le cadre du SRCE

- **L'effacement des seuils et ouvrages présents sur les cours d'eau.** Pour la restauration de la continuité écologique (continuité sédimentaire et piscicole), l'étude au cas par cas, ouvrage par ouvrage, dans le cadre d'une étude par tronçons homogènes ou par bassin versant, reste la voie la plus pertinente.
- **La mise en conformité des ouvrages via la mise en œuvre d'une gestion des vannes ou d'aménagements (et pas forcément une passe à poisson).** Le relatif sous-équipement de la région IdF est signalé : 3% des obstacles franciliens seulement sont équipés, ce qui traduit un déficit en comparaison d'autres régions, comme la Bretagne notamment. Il est toutefois noté que les passes à poissons doivent être employées avec parcimonie, car elles n'apportent pas notamment de solution satisfaisante en termes de continuité sédimentaire.
- **Les différents outils au service de la restauration des continuités :** la mise en cohérence de manière générale des règlements et zonages des PLUs avec leurs PADD et rapports de présentation, l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme, le zonage N ou A, les zonages spécifiques pour les ZH identifiées (ex : N zh), les **Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP)** qui ne sont pas mentionnées dans le livret envoyé préalablement à l'atelier, les ZHSGE (zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau). Le classement en EBC le long des cours d'eau n'est pas forcément pertinent et peut même contribuer au comblement d'un milieu humide.
- **La renaturation des berges (notamment en zone urbaine).** Il est rappelé par des participants qu'outre l'axe principal de la Seine, qui connaît une forte artificialisation des berges (d'autant plus forte que l'on s'approche de l'agglomération parisienne), il existe en Île-de-France de grandes continuités de berges naturelles. Ces berges naturelles sont toutefois fragilisées par des projets de ports fluviaux en cours entraînant une artificialisation de berges. Certains participants posent la question de la responsabilité des riverains pour ce qui concerne les cours d'eau non-domaniaux.
Citée en exemple, une réflexion intitulée « Seine 94 », amorcée par le Conseil général du Val-de-Marne, propose d'offrir une vision cohérente et partagée des berges sur le territoire du département (concerné notamment par l'opération d'intérêt national Orly-Rungis). Le Conseil général s'est engagé dans ce cadre à soutenir, dans la mesure du possible, la préservation des zones naturelles existantes, et la renaturation et la revégétalisation des berges. Est notée, parfois, une dichotomie entre les aménagements prévus pour aller jusqu'au bord de l'eau et la réalité des interventions possibles par les communes concernées : la question de la coordination des interventions sur les berges est ainsi soulevée.

Les approches transversales à analyser dans le cadre du SRCE

Les marges de manœuvre en termes de préservation et de restauration des continuités écologiques sont identifiées comme très transversales et largement liées aux jeux d'acteurs et aux aménagements en cours ou prévus. Plusieurs exemples sont cités sur ces questions et alimentent les échanges, permettant parfois aux participants d'alerter sur des pratiques ou des projets présentant des dysfonctionnements.

⇒ Le portage politique

Le port urbain dont la création est en cours à Issy-les-Moulineaux est cité en exemple de projet ne prenant toujours pas en compte de manière satisfaisante la biodiversité, avec des carences observées au niveau des cahiers des charges. Cela révèle l'importance du portage politique sur ces questions.

L'association Espaces a travaillé sur une dizaine d'ouvrages de génie végétal sur les territoires des Boucles de Seine et du Val-de-Seine, et témoigne elle aussi des difficultés rencontrées en cas de déficit de portage des révisions d'ouvrages.

Dans la perspective de renforcer ce nécessaire portage politique, l'adhésion des décideurs est considérée comme une priorité. Elle passe par la sensibilisation des élus mais aussi de l'ensemble des maîtres d'ouvrage et du grand public, qui doivent tous être des cibles à privilégier en termes de communication.

Le SRCE aurait ainsi vocation à fournir des recommandations en termes d'information à destination des maîtres d'ouvrage (notamment VNF), des petits propriétaires, de la Ville de Paris, des Départements (propriétaires de routes), ou encore des EPTB (Etablissements publics territoriaux de Bassin).

Les zones humides, milieux transversaux et répondant à plusieurs typologies, ont sans doute une place particulière à prendre dans la communication à l'égard du grand public.

⇒ Le dialogue entre les parties prenantes

Il est attendu du SRCE qu'il constitue un cadre de dialogue entre les acteurs institutionnels (Conseils généraux notamment) et les autres maîtres d'ouvrage de projets importants et impactant les continuités écologiques.

Il est aussi évoqué la nécessité d'un renforcement du couple Maître d'ouvrage / Etat, concernant notamment la restauration de la continuité écologique des cours d'eau dans le cadre de la loi sur l'eau.

⇒ Le financement des actions

La lourdeur de la procédure des marchés publics est signalée comme un frein à l'action. Le Conseil général des Yvelines a lancé un appel à projet sur son plan Seine sous forme de subventions pour des associations.

⇒ La prise en compte des continuités écologiques en amont des projets d'aménagement

Dans le département du Val d'Oise, des efforts importants de restauration et de préservation des continuités écologiques sont déjà effectués par les services du Conseil général. En revanche, des projets significatifs portés par d'autres acteurs et susceptibles de ne pas suffisamment prendre en compte les continuités écologiques risquent d'impacter le département. C'est le cas par exemple du Canal Seine Nord Europe (programme MAGEO). Ce type de grands projets pose la question de l'articulation entre SRCE francilien et SRCE des régions limitrophes. Il illustre surtout la nécessité de mieux prendre en compte les continuités dès l'amont des projets.

Concernant la conception d'ouvrages comme la Base aérienne 217 dans le secteur de Brétigny, le SRCE est évoqué comme devant fournir des outils pour mettre en place des continuités.

Echanges relatifs aux mesures de gestion et d'entretien

Le portage des actions de gestion et d'entretien

La troisième phase des échanges de l'atelier s'amorce sur un constat partagé : **il est plus délicat de mobiliser des outils de gestion et d'entretien que des outils de préservation et de restauration.** Les dépenses de gestion ne sont en effet pas toujours considérées comme aussi valorisables que celles destinées à l'investissement. Et si la prise en compte des continuités écologiques est de mieux en mieux acceptée, gérer les continuités en restant au plus proche des réalités des écosystèmes, sans établir de contraintes trop rigoureuses, reste un véritable défi.

Les participants mettent en avant, également, **le défi de la gouvernance, qui se pose d'autant plus que la dimension multifonctionnelle des milieux est reconnue** et prise en compte. De nombreuses questions pourraient trouver des éléments réponses dans le SRCE : par exemple, qui gère les berges et assume leurs coûts de leur gestion, sont-ce les gestionnaires d'espaces verts, ou les acteurs de l'assainissement pluvial, etc. ?

De façon générale, il est noté **un déficit de maîtres d'ouvrage sur la question de l'entretien** des continuités écologiques en milieu aquatique en particulier sur la Marne et la Seine amont – en dépit d'un nombre d'acteurs importants qui pourraient potentiellement agir dans ce domaine : Ville de Paris, Conseils généraux... Une participante rappelle à ce sujet que les communes sont aussi des acteurs compétents pour la gestion.

La nécessité de valoriser les mesures et outils existants

Les participants constatent que **de nombreux outils de gestion et d'entretien des continuités écologiques existent.** Le degré d'information sur le sujet s'est notablement amélioré – il est noté un foisonnement d'informations sur ce sujet (ex. forums, réseaux d'acteurs, etc.).

Plusieurs initiatives existantes sont citées comme devant servir d'exemple ou être valorisées.

- Les **travaux de l'AFNOR** (Association française de normalisation) offrent des pistes de réflexion intéressantes et participent à mettre en avant des problématiques où de nombreux acteurs privés impliqués présentent des limites en termes de compétences.
- Le **Réseau Economie sociale et Environnement (RESE)**, piloté par l'ARENE et la DRIEE, est une initiative pertinente et positive, qui tend à une meilleure prise en compte des besoins de mise en réseau et de structuration de la gestion.
- Il est recommandé par un participant de prendre en compte dans le futur SRCE la traduction de **la Directive européenne dite Inondation.**

Au-delà, concernant les zones humides, le besoin de structuration du réseau associatif est signalé.

Les problématiques sur lesquelles une marge de progrès est identifiée

Plusieurs carences sont relevées par les participants quant à la gestion actuelle des continuités écologiques dans certains milieux aquatiques ou humides :

- **les eaux closes et les milieux fermés sont moins pris en compte que les eaux libres.** Plus particulièrement, si la création de plans d'eau fermés est intégrée de manière notable dans les aménagements des anciennes carrières depuis quelques années (avec une prise en compte croissante de la biodiversité), leur gestion semble pouvoir être améliorée, dans le sens des orientations 21 et 22 du SDAGE.
- **les arbitrages portant sur l'affectation du foncier** (trottoirs à conserver vs. cours d'eau à réouvrir par exemple), se font rarement au profit des continuités écologiques, la préservation du patrimoine culturel et des entités paysagères étant généralement privilégiée par rapport aux enjeux écologiques.
- **les petits affluents, les rus et les têtes de bassin sont souvent délaissés**, notamment en zone rurale, au profit d'affluents majeurs, alors qu'il s'agit souvent de sites de reproduction importants (cas observé, par exemple, sur le territoire du PNR Oise Pays de France).
- **le génie végétal** a favorisé la gestion au cas par cas, ce qui alourdit parfois fortement le suivi de la gestion des continuités, alors que celui-ci est jugé très important par les participants.

Les nouveaux outils proposés

Trois propositions d'outils et de mesures de gestion sont évoquées au cours des échanges :

- un **recueil de bonnes pratiques** afin de donner une impulsion, d'entraîner une dynamique favorable à la bonne gestion, par le retour d'expériences ;
- des **conventions ou contrats d'entretien avec les communes** pour s'assurer d'une bonne gestion des continuités.
- l'établissement d'une « **brigade bleue** » chargée de s'assurer sur le long terme de la bonne gestion des continuités écologiques en milieu aquatique, au moins en petite couronne, comme cela existe ailleurs.

Une participante revient par ailleurs sur la notion d'« entretien ». Elle rappelle que cette notion inclut une dimension visuelle souvent négligée, et souligne la nécessité d'impliquer et d'associer la population pour la gestion des continuités écologiques.

Zoom sur la Taxe pour la gestion des Eaux pluviales

Une taxe destinée à la gestion des eaux pluviales (correspondant au décret n° 2011-815 du 6 juillet 2011, publié au Journal officiel deux jours plus tard) fait l'objet d'un échange important au cours de l'atelier. Prévue depuis la Loi sur l'Eau (2006), facultative, elle devrait permettre, indirectement, une meilleure gestion des continuités écologiques en milieux aquatiques et zones humides, notamment en stimulant des dépenses en ce sens.

Toutefois, cette taxe n'est pas forcément à l'ordre du jour du fait de blocages sur des différences d'interprétation des textes législatifs et réglementaires.

Echanges relatifs aux mesures de suivi et d'évaluation des mesures engagées

La quatrième phase d'échanges est l'occasion de débattre de l'efficacité du suivi des mesures en faveur des continuités écologiques.

Evoquée par un participant, une expérience d'aménagement et de végétalisation en bord de Seine a permis de noter que **le suivi des continuités écologiques suppose d'aller évaluer les évolutions sur le terrain, à différentes saisons**. L'évolution de la biodiversité doit être observée.

Un autre participant évoque l'idée de réaliser **un suivi photographique, qui, couplé à un inventaire floristique, permettrait un suivi de qualité**, en établissant ce qui a évolué ou non d'une saison à une autre.

Plusieurs outils existants de suivi et d'évaluation des mesures engagées sont par ailleurs évoqués au cours de l'atelier comme pouvant être mis en valeur dans le SRCE.

- Natureparif et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) envisagent de travailler sur un indicateur permettant l'évaluation de la qualité écologique des berges. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pourrait apporter son soutien à cette initiative.
- La Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) réalise un suivi des mares.
- Le PNR de la Haute vallée de Chevreuse, en partenariat avec le CEMAGREF (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) mène un suivi de populations de truite par marquage en vue de l'effacement d'ouvrage dans le cadre d'un programme de recherche.
- Indice Biologique Global Normalisé ou IBGN est une méthode standardisée utilisée en écologie appliquée afin de déterminer la qualité biologique d'un cours d'eau. La méthode utilise la détermination des macroinvertébrés d'eau douce.

Echanges portant sur les mesures générales relatives à l'information et à la sensibilisation des acteurs locaux

Quelques exemples des initiatives déjà en place

La dernière phase d'échanges de l'atelier est l'occasion pour les participants de citer plusieurs exemples de mesures ou de travaux relatifs à l'information et à la sensibilisation des acteurs locaux aux milieux aquatiques et aux zones humides. Globalement, ils ont émergé trois types d'acteurs : le grand public, les propriétaires privés et les élus.

Le cas du territoire concerné par le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Yerres donne lieu à la présentation d'éléments propices à l'adhésion des acteurs concernés :

- la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE d'Yerres permet le partage d'une multitude d'informations entre des acteurs très différents, et l'animatrice du SAGE note que les CLE en général sont souvent des instances de concertation très efficaces ;
- un Guide portant sur la traduction du SAGE dans les documents d'urbanisme est en cours d'élaboration sur le territoire du SAGE de l'Yerres. Il sera transmis à tous les syndicats de rivière ;
- de nombreuses **réunions d'information locales**, portant sur des sujets techniques ou sur les enjeux du SAGE, sont déjà organisées.

D'autres exemples sont cités, pour alimenter les échanges portant sur les initiatives relatives à l'information et à la sensibilisation des acteurs concernés. Certains permettent notamment d'identifier des publics à cibler en priorité en termes d'information et de sensibilisation.

- **La Charte, en cours de rédaction par l'association Espaces et d'autres acteurs** (maîtres d'ouvrage, élus, partenaires), doit établir une dynamique d'acteurs, et sa traduction opérationnelle sera le Contrat de Bassin.
- **Les gestionnaires du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse rencontrent régulièrement les élus locaux**, qui ont signé la Charte du Parc : ces derniers sont considérés comme le public prioritaire (le maire notamment) en termes de sensibilisation. Le Parc s'est également organisé pour que les élus locaux n'aient qu'un seul interlocuteur référent parmi les gestionnaires du PNR.
- Fortement urbanisé, **le Conseil général de Seine-Saint-Denis a établi des suivis de la nature en ville, basés sur des inventaires de biodiversité**, et a sensibilisé le grand public au travers de différentes réunions. Cette démarche s'est conclue par d'autres réunions, cette fois avec les élus.
- La **Police de l'Eau** (structurée à l'échelle départementale) suit les demandes de travaux pour des ouvrages ou installations impactant les milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides,

etc...), ces demandes pouvant relever de différents types de pétitionnaires. Lorsqu'il s'agit de propriétaires privés : ces derniers ne sont pas souvent connaisseurs de ces questions alors qu'ils ont un rôle déterminant en termes de gestion.

Deux publics cibles

○ Les propriétaires

Ceux-ci méconnaissent souvent les notions liées à la biodiversité et aux continuités écologiques, et veulent préserver en priorité leurs activités. Les différents procès-verbaux émis par la Police de l'Eau révèlent ainsi que la plupart des propriétaires privés d'espaces caractéristiques de milieu aquatique méconnaissent souvent leurs droits et leurs devoirs à l'égard de la biodiversité et du fonctionnement hydrogéologique

○ Les élus

Les élus apparaissent comme les principaux acteurs à viser en termes d'information et de sensibilisation.

Or, les participants à l'atelier attestent d'un foisonnement de documents et de sources d'information (relatifs aux inondations, au réseau Natura 2000, etc.) que les élus ne parviennent pas à tous intégrer. Un travail de pédagogie et de médiation est nécessaire vis-à-vis de ce public, notamment les petits élus.

Le SRCE peut être l'occasion de valoriser des initiatives pédagogiques à l'égard de ce public. Il est noté d'ailleurs que la sensibilisation vis-à-vis de l'usage des espaces par les enfants (espaces de berges, etc.) est une dimension qui touche fortement les élus.

Les attentes prioritaires des participants

En complément des échanges intervenus lors de la réunion, synthétisés ci-avant, chaque participant a été invité à noter, via un questionnaire dédié, ses principales attentes relatives au SRCE. Les priorités ainsi signalées sont présentées ci-dessous. Elles n'engagent que leurs auteurs.

Outils réglementaires et contractuels

- **Définir le degré d'opposabilité du SRCE vis-à-vis des décisions administratives**
- **Renforcer les contraintes face aux grands projets** (publics ou privés) qui impactent directement ou indirectement :
 - Les continuums entre la trame bleue et verte. Les zones humides (dont mares) en sont le meilleur exemple.
 - la continuité écologique latérale et longitudinale des cours d'eau.
- **Intégrer les corridors en amont des nouveaux projets**, notamment en stimulant les rencontres entre principaux acteurs et/ou financeurs avant toute opération importante touchant les rivières, et en particulier promouvoir la définition d'un entretien adapté des continuités écologiques (identifier le ou les acteurs chargés de l'entretien, les sources de financement)
- **Pousser les élus à prendre en compte le SRCE dans les SCOT et les PLU pour s'assurer de la prise en compte du SRCE par les documents d'urbanisme locaux le plus rapidement possible** (.).
- **Promouvoir une meilleure reconnaissance des mares, plans d'eau, zones humides dans les documents d'urbanisme**
- **Etablir des modalités de conventionnement** avec les associations et les collectivités
- **Sur les berges :**
 - **Obliger les propriétaires à entretenir les berges**
 - **Veiller à ne pas banaliser les berges** qui deviendraient toutes semblables, et dans la mesure du possible, ne pas les artificialiser, les préserver, restaurer leurs fonctionnalités, et quand l'artificialisation est indispensable, préserver les berges qui font vis-à-vis
 - **Favoriser l'émergence d'outils techniques optimisant la (re)naturation de berges**, pour mieux les prendre en compte dans les projets d'urbanisation
- **Etablir de simples conventions avec les propriétaires** et pas nécessairement de projet écologique notable : par exemple, les sites d'écrêtement des crues utilisant des anciennes gravières n'apportent pas de plus-value en matière écologique aujourd'hui

- **Etablir une « ouverture hivernale » à l'échelle de la région francilienne ou des départements**, en attendant les projets de continuités, avec une obligation réglementaire
- Dans le cadre des mesures agri-environnementales développer des corridors « ripariaux » associant cours d'eau, espaces herbacés, espaces boisés et si possible mares et zones humides
- **Mettre en exergue la priorité des passes à poissons sur les grands axes** (c'est le tronc du réseau hydraulique)
- **Etablir un document de gestion des milieux humides et des rivières**
- **Inclure les recommandations PLAGEPOMI dans le SRCE**
- **Imposer aux cahiers des charges des projets de continuités un volet « suivi et entretien »**, évaluer la plus-value écologique
- **Baser l'application réglementaire sur des données biologiques solides et fiables** (issues d'associations, ONEMA...)
- **Mettre en place un organisme de suivi de l'état des continuités écologiques, avec mesures compensatrices.**

Finance, fiscalité, outils économiques

- **Favoriser les rencontres entre principaux financeurs** pour traiter de la prise en compte des continuités écologiques **avant toute opération d'envergure impactant les cours d'eau**
- **Rendre effective la Taxe sur la gestion des Eaux pluviales**
- **Etablir des modalités de subventionnement** pour les associations et les collectivités
- **Etablir des financements associés** aux structures de gestion établies dans le cadre du SRCE, pour l'entretien des espaces multifonctionnels et zones humides
- **Prendre en compte les limites des capacités d'engagement des propriétaires** (qu'il ne s'agirait pas de démotiver) **dans la gestion et l'entretien des continuités écologiques** : sans se substituer à eux, penser à un soutien de financement, ce qui implique une priorisation des actions
- **S'assurer de la maîtrise financière de la renaturation des berges**
- **Prendre en compte la question des coûts du suivi des mesures engagées** en faveur des continuités écologiques, notamment par les maîtres d'ouvrage
- **Pousser les financeurs à imposer des mesures de suivi** à réaliser par les maîtres d'ouvrage, qu'ils imposent un bilan régulier (tous les 3 ans par exemple) après les travaux

Elaboration de connaissances

- **Créer un Observatoire de la trame verte et bleue en Île-de-France**
- **Instaurer un suivi flore**
- **Approfondir les connaissances sur l'épaisseur des milieux aquatiques et de la trame verte et bleue**, prendre en compte la rivière et ses abords, pour les aménagements urbains voire pour la récupération des eaux pluviales : établir une cartographie de l'« épaisseur écologique » des cours d'eau, promouvoir l'intégration de cette cartographie dans les documents d'urbanisme
- **Améliorer les connaissances et les outils relatifs à la question de l'éclairage** sur les lieux à enjeux écologiques
- **Améliorer les connaissances et les outils relatifs à l'évaluation des pressions** et notamment de l'équilibre entre valorisation auprès du public et dérangement des milieux
- **Approfondir la réflexion sur le prélèvement d'eau en rivière** (quantités prélevées, impacts sur les rivières, évolutions à venir, autorisations de prélèvement)
- **Etablir un socle de connaissances sur les milieux tourbeux** (en Essonne)
- **Mettre en place une observation des milieux et des continuités piscicoles et établir la transparence des ouvrages en termes de continuités piscicole et sédimentaire**
- **Améliorer la connaissance sur les zones humides présentes en IDF**
- **Définir des éléments de cadrage sur la fonctionnalité des zones humides** et sur la manière de qualifier cette fonctionnalité
- **Etablir une vision globale, sur un bassin versant, des mesures de restauration**
- **Inclure dans le SRCE un recueil de bonnes pratiques sur la gestion et l'entretien**
- **Proposer des priorités d'action**
- **Prendre en compte les travaux issus de la rédaction de la Norme AFNOR** (Association Française de Normalisation) dite « Génie écologique en milieux aquatiques »
- **Favoriser l'innovation concernant la multifonctionnalité, par une conception des aménagements en 3D**, permettant la coexistence de continuités parfois contradictoires
- **Inclure dans le SRCE d'Île-de-France une dimension sociale au travail sur les continuités écologiques**
- **Ne pas négliger ou oublier les rus** (petits ruisseaux) au cours de l'élaboration du SRCE, les réhabiliter autant que possible
- **Définir une méthodologie de suivi et une méthode de croisement des points de vue d'acteurs différents** (y compris associatifs), avoir une évaluation multi-acteurs et multicritères, définir des suivis qui seraient « impératifs » et un mode d'interprétation assez généralisé (indicateur de qualité des berges si possible), établir un contrôle et un suivi de l'entretien des continuités écologiques
- **Définir des indicateurs pertinents de suivi pour les berges**, sur les cours d'eau navigables comme sur les cours d'eau non-domaniaux, par exemple un **indicateur-qualité des berges et fonctionnalité** (épuration, biodiversité, corridors écologiques...), à développer avec CEMAGREF, le MNHN, ou encore le GAIE (Groupe d'Application de l'Ingénierie Ecologique)

- **Développer pas seulement des mesures IBGN - IBGA sur tout le bassin**, mais plutôt un suivi spécifique des opérations de renaturation de berges en faisant un état des lieux des continuités avant opération puis un suivi les années suivantes pour voir l'évolution
- **Mentionner le suivi des mares de la SNPN** (Société Nationale de la Protection de la Nature), en expliquant comment est organisé ce suivi, en quoi il consiste, qui le réalise
- **Lancer des études sur les continuités et sur l'hydro-morphologie des bassins versants à enjeux**

Information, sensibilisation, formation

- **Identifier les attentes des différents acteurs** (propriétaires, élus, grand public) pour réaliser des outils répondant à leurs besoins. Par exemple, distinguer la perception du grand public de celle des experts concernant les cours d'eau, afin notamment d'entendre les revendications des riverains.
- **Les sujets suivants peuvent être abordés en priorité :**
 - la séquence évitement-atténuation-compensation, au travers d'outils ou de procédures *ad hoc*
 - les bonnes pratiques de gestion et d'entretien
 - l'importance du volet « entretien » (actuellement plutôt délaissé) : proposition de dispositif comme une « Brigade Bleue » ou des initiatives privées
 - la nécessité ou pas d'entretenir les milieux car il faut rester dans la mesure du possible dans un fonctionnement naturel des écosystèmes : certains milieux ne nécessitent pas forcément d'entretien, et nos connaissances évoluent en la matière, faisant ainsi évoluer les mesures d'entretien et de suivi également
 - l'intérêt des outils de suivi de type écologie du paysage (ECOMOS, mais aussi « Eléments Fixes du Paysage », le schéma régional des berges, etc.), à un niveau qui ne permettent pas de décrire les suivis faune-flore (toujours partiels), notamment en termes d'étendue spatiale
 - l'épaisseur des milieux aquatiques, pour les efforts de sensibilisation ou d'innovation relatifs à l'entretien (surtout sur le lit majeur et les zones humides associées, qui se dégradent rapidement en se boisant par exemple, induisant la disparition des roselières, car l'entretien sur lit mineur fonctionne déjà bien)
 - le suivi spécifique des opérations de renaturation des berges en faisant un état des lieux des continuités avant opération
 - la dégradation des mares (nombreuses, discrètes) : connaissances sur le sujet, outils (des incitations peut-être) pour les préserver et gérer
 - les bonnes pratiques à mener notamment à l'égard des péniches dans le Val-de-Seine (privatisation totale, inaccessibilité...) et pour la gestion des eaux closes, notamment les plans d'eau servant aux loisirs de pêche
 - la gestion des affluents à promouvoir, sans qu'il y ait forcément structure de gestion
 - l'entretien des ripisylves, pour ne pas perdre les maîtres d'ouvrage (pour qui ce type d'entretien est primordial), qui seront porteurs des projets de continuités écologiques

- **Améliorer les échanges d'informations entre les différents acteurs** sur la biodiversité et les continuités
- **Sensibiliser, voire former, les gestionnaires, les propriétaires d'ouvrage et les maîtres d'ouvrage dans une logique d'intervention en faveur des continuités**, sur la protection des milieux et les bonnes pratiques de gestion écologique, notamment à l'aide des nombreux guides existants (*Manuel de restauration hydro-morphologique de Biotec* par exemple) ou en créant un guide expliquant les différents politiques, leur objectif et les droits et devoirs de chacun (il faut dédramatiser, proposer des alternatives et des exemples).
- **Sensibiliser les élus** (locaux notamment) à la thématique des continuités écologiques, notamment pour résoudre les blocages culturels, et de manière spécifique à l'occasion de l'élaboration des PLU, SCOT
- **Sensibiliser les services d'urbanisme**, notamment des petites collectivités
- **Sensibiliser les habitants, les riverains, les particuliers propriétaires** aux questions liées aux continuités écologiques, et les informer au-delà des aspects patrimoniaux, pour leur faire découvrir les aspects fonctionnels (origine de l'eau potable, épuration naturelle de l'eau dans la nature, etc.) : démarches participatives mêlant également des spécialistes ou encore des élus, médiation, plaquettes, réunions locales, réunions de travail (ex. utiliser des exemples portant sur des poissons emblématiques pour sensibiliser)
- **Accroître les connaissances des entreprises sur les techniques végétales**
- **Faire connaître et valoriser l'expérience en cours de conduite par l'UNICEM** sur la mise en évidence de continuités issues d'aménagement de corridors entre zones humides (plusieurs sites sur la Seine)
- **Etablir de nouveaux indicateurs d'évaluation des actions** et les améliorer en continu

Gouvernance

- **Identifier clairement les compétences de chaque acteur concernant les questions liées aux continuités écologiques**, afin de tendre vers une meilleure application réglementaire
- **Faciliter le dialogue entre le grand nombre d'acteurs intervenant sur le terrain, croiser les points de vue des acteurs indispensables**, car le suivi des mesures engagées en faveur des continuités intègrent des aspects écologiques (faune, flore), paysagers, fonctionnels, etc. et croiser les questions écologiques avec les questions paysagères, patrimoniales, d'aménagement, etc.
- **Approcher la gestion dans sa globalité et en fonction de la réalité des terrains, établir une vision globale sur les enjeux de bassin et sous bassin** (le SAGE peut servir en ce sens, pour définir des enjeux locaux), afin notamment d'établir des priorités pour que les maîtres d'ouvrage locaux (communes, établissements publics) n'agissent pas uniquement par opportunité
- **Trouver un outil pour coordonner les interventions, fédérer l'ensemble des acteurs pour assurer une cohérence des actions et des politiques actuelles vis-à-vis des milieux**

aquatiques et des zones humides (notamment à l'égard des actions sur les berges en tant qu'objet de la trame verte et bleue)

- **Permettre une maîtrise d'ouvrage structurée pour la gestion**, en favorisant les ASA (associations syndicales autorisées), les ASF (associations syndicales forcées) ou un organisme de gestion et de maîtrise d'ouvrage pour la gestion des bassins versants
- **Intégrer des acteurs d'envergure portant le SRCE dans les projets d'importance nationale** (OIN Saclay, OIN Ivry, La Défense, Grand Paris...)
- **Intégrer les propriétaires d'ouvrage et les maîtres d'ouvrage** à la mise en place (ou restauration) et à la gestion des continuités écologiques
- **Pallier les carences de maîtrise d'ouvrage et le portage politique sur les cours d'eau périurbains temporaires et la question de la restauration de lits majeurs inondables** dans les cours d'eau majeurs
- **Favoriser l'intervention de VNF** (extension du domaine public aux berges ou abandon de ces berges aux collectivités)
- **Créer un corps comme une « Brigade Bleue »**, surveillant la mise en œuvre des aménagements, détectant les pollutions locales, soutenant les associations écologiques dans leur action, conseillant les riverains propriétaires...
- **Etablir une structure de gestion à mettre en place** pour l'entretien des espaces multifonctionnels et zones humides
- **Développer les partenariats avec des centres d'étude** (CEMAGREF par exemple)
- **Prévoir une collaboration avec l'AESN pour mettre en place un suivi photographique des berges**
- **Rapprocher les aménageurs et l'AESN pour évaluer dans le temps la qualité écologique** (eau, biodiversité) des éléments de gestion alternative des eaux pluviales en milieu urbain (mares, bassin...)
- **Coordonner le suivi des continuités écologiques établi par le SRCE avec celui prévu dans la DCE** (Directive Cadre sur l'Eau)
- **Prévoir une structure chargée de regrouper les données de suivi** des mesures relatives aux continuités écologiques
- **Améliorer les échanges dans le cadre du SINP** (Système d'Information sur la Nature et les Paysages)

Approches transversales

- **Privilégier la combinaison des différentes trames**, en prenant en compte le fait que la trame aquatique est la plus « rigide », ou du moins fait l'objet d'un socle réglementaire plus ancien
- **Prévenir la pression urbaine et économique** notable qui est actuellement observée
- **Veiller sur les secteur-clefs fragilisés**

- **Afficher dans le SRCE l'intérêt général des petits espaces en domaine privé** (les mares, notamment quand elles sont en réseau), pour faciliter l'intervention sur ces espaces
- **Pallier les nombreuses contraintes** : contraintes d'usages (appropriation des berges par péniches sur la Seine), contraintes d'accessibilité des sites, contraintes liées à la multiplicité des acteurs...
- **Privilégier les techniques douces ou génie végétale**, développer les compétences dans ce domaine
- **Préserver les zones humides fractionnées** ou mosaïques souvent de superficie inférieure, des IOTA (installations, ouvrages, travaux ou activités)
- **Préserver et favoriser la fonctionnalité des restaurations** (cours d'eau...), sans privilégier l'aspect paysager
- **Favoriser la reconversion des zones de populiculture par transformation des pratiques sylvicoles**
- **Développer l'aménagement des bras morts** (non navigués) en tant que zones refuges sur les cours d'eau navigués
- En termes de valorisation et de gestion des continuités, **utiliser la gestion alternative des eaux pluviales** dans tous les nouveaux projets
- **Prévoir une réouverture de la Bièvre (affluent de la Seine)**
- **Souligner la nécessité de prendre le temps indispensable au suivi de mesures engagées en faveur des continuités écologiques**, car les milieux évoluent parfois lentement.

Participants

Prénom	Nom	Structure	Mail
Laura	ALBARIC	CG Seine-Saint-Denis	lalbaric@cg93.fr
Jean	ALLARDI		jean.allardi@wanadoo.fr
Claire	ALLIOD	PCE	claire@alliod.com
Jean-Marc	BERNARD	DRIEE	Jean-Marc- f.BERNARD@developpement- durable.gouv.fr
Daniel	BERTHAULT	DDT 77	daniel.berthault@seine-et- marne.gouv.fr
Véronique	BEUNKE	AESN	beunke.veronique@aesn.fr
Pierre	BIEUZEN	EPAMSA	p.bieuzen@epamsa.fr
Véronique	BOZZO	PNR Oise - Pays de France	v.bozzo@parc-oise-paysdefrance.fr
Noémie	BRAULT	Association Espaces	noemie.brault@association- espaces.org
David	BRITES	RCT	d.brites@rct-territoires.com
Bernard	CAUCHETIER	IAU Ile de France	Bernard.Cauchetier@iau-idf.fr
Jeanne	CHABOCHE	RCT	j.chaboche@rct-territoires.com
Ghislaine	CHAMAYOU- MACHET	CG Val-de-Marne	ghislaine.chamayou- mchet@cg94.fr
Gilles	CHERIER	AESN	cherier.gilles@aesn.fr
Hervé	CHIAVERINI	Lafarge	herve.chiaverini@lafarge.com
Hélène	COLAS	Région	Helene.COLAS@iledefrance.fr
Christophe	DEBARRE	SAGE Marne Confluence	christophe.debarre@marne- vive.com
Jean-Mathieu	DESPOUX	Port Autonome de Paris	jean-mathieu.despoux@paris- ports.fr
Julien	DIRIBARNE	Voies Navigables de France (VNF)	julien.diribarne@developpement- durable.gouv.fr
Emilie	DUBOIS	ONEMA	emilie.dubois@onema.fr
Nathalie	EVAIN-BOUSQUET	REGION	nathalie.evain- bousquet@iledefrance.fr
Yann	FRADIN	Association Espaces	yann.fradin@association- espaces.org
Geoffroy	GAROT	Association Gestion Poissons Migrateurs Bassin de la Seine Normandie	seinormigr.garot@gmail.com
Jean-Pierre	GENESTIER	Seine Vivante	seine.vivante@yahoo.fr

Alexandre	GERBAUD	SIARCE	a-gerbaud@siarce.fr
Alban	GIRAUD	Mairie de Paris -	Alban.Giraud@paris.fr
Jérôme	GREFEUILLE	SIARJA	jerome.grefeuille-siarja@orange.fr
Xavier	HOUARD	OPIE	xavier.houard@insectes.org
Klaire	HOUEIX	Fédération départementale des associations de pêche et de pisciculture de Seine-et-Marne	fed.peche77@wanadoo.fr
Alicia	KACI	PNR Vexin Français	a.kaci@pnr-vexin-francais.fr
Anne-Marie	KERAMOAL	CG des Yvelines	Amkeramoal@yvelines.fr
Bruno	LEMENAGER	CG des Hauts-de-Seine	blemenager@cg92.fr
Ivan	LISIECKI	CG de Seine et Marne	ivan.lisiecki@cg77.fr
Jacques	LORAIN	Agence des espaces verts	jlorain@aev-iledefrance.fr
Francis	LOUVETON	DDT 95	francis.louveton@val-doise.gouv.fr
Ghislain	MERCIER	EPPS	Ghislain.MERCIER@oin-paris-saclay.fr
Emmanuelle	NIETO	SYAGE - ex SIARV	e.nieto@syage.org
Sophie	NOURRISSON	SAGE Yerres	cle.yerres@cegetel.net
Virginie	PASTOR	PNR HVC	environnement@pnr-chevreuse.org
Cécile	PITTET	CG du Val-d'Oise	cecile.pittet@valdoise.fr
Cyril	PORTALEZ	AESN	portalez.cyril@aesn.fr
Isabelle	POULET	DRIAAF IDF	isabelle.poulet@agriculture.gouv.fr
Manuel	PRUVOST-BOUVATTIER	IAURIF	Manuel.Pruvost-Bouvattier@iau-idf.fr
Yann	RAGUENES	CG Essonne	yraguenes@cg91.fr
Martin	SAHAGHIAN	SIARCE	m-sahaghian@siarce.fr
Arnaud	TOSITTI	Agence des Espaces Verts	atositti@aev-iledefrance.fr
Michel	VALOIS	SIVOA	michel.valois@sivoa.fr
Caroline	VENDRYES	DRIEE	caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr
Marylène	VERGNOL	CG Seine-et-Marne	marylene.vergnol@cg77.fr
Hélène	VIDEAU	DRIEE	helene.videau@developpement-durable.gouv.fr
Maxime	ZUCCA	Natureparif	maxime.zucca@natureparif.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche ;
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.